



Caution et état des lieux

Par **biloute55220**, le **06/10/2009** à **11:54**

Bonjour,rnrnNous sommes rentrés le 1 juillet 2007 das une maison individuelle.Dans la cuisine le mur était peint d'une couleur orange.Nous avons décidé de partir,donec nous avons donné notre préavis en lettre recommandée avec accusé de réception et il ne la jamais récupérer puisqu'ils nous aient revenus.Nous avons remis en état la maison.C'est à dire que nous avons lessiver les portes,les murs des chambres,repeint le salon en blanc,la cuisine en framboise vu qu'à notre entrée celle ci était peinte en orange.rnNotre départ à eu lieu le 27 septembre 2009.Notre propriétaire est venu pour l'état des lieux le 25 septembre.Il est seulement rentré dans la cuisine.Il a commencé à dire que la couleur ne lui plaisait pas et que c'était bacler,photos à l'appui.Il refuse de nous redonner la caution.Il est parti sans continuer la visite de l'état des lieux.Donc l'état des lieux n'a pas été fait.Et nous a dit de remettre les clés dans la boîte au lettre.Nous sommes paris le 27 septembre et depuis nous n'avons pas de nouvelles.Nous avons fait des photos pour prouver notre bonne fois de la remise en état des lieux.De plus,il nous doit 4 cautions.Que devons nous faire?Merci de nous aider. rnMadame Berger